



## COMMISSION 'PRÉSENCE DANS LE MONDE' – PRÉSIDENTE CIOFS PROGRAMME DE FORMATION 2013

Mars

Préparé par Rosa Galimberti OFS – Traduit par Françoise Malboeuf  
En collaboration avec Anna Pia Viola OFS et Fr. Amando Trujillo Cano TOR

### Introduction

Ayant étudié les deux premiers dossiers sur le rôle des chrétiens dans la société et les piliers de l'enseignement social de l'Église, notre cheminement nous amène maintenant à regarder plus profondément notre mission sociale comme Franciscains séculiers qui avons la Règle et les Constitutions générales, cet instrument préférentiel et prophétique pour guider nos choix. Ce dossier nous met en face de notre engagement de vie adopté lors de notre profession et qui nous permet de réfléchir sur le progrès que nous avons déjà fait et combien nous avons encore à faire, non seulement comme individus mais aussi comme fraternité. À cet égard, nous pouvons nous consoler avec les mots de notre séraphique Père qui, sur le point de mourir, disait à ses compagnons: "Commençons, mes frères, à servir le Seigneur Dieu, parce que jusqu'ici nous n'avons pas beaucoup fait." (1 Cel, 103).

### 1. La mission sociale selon la Règle et les Constitutions générales OFS

Selon les directives du Magistère de l'Église et du Second Concile Vatican en particulier, la mission sociale des Franciscains séculiers est exprimée dans l'article 14 de la Règle: "Avec tous les hommes de bonne volonté, ils sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique, afin qu'advienne le Règne de Dieu. Conscients que «quiconque suit le Christ, homme parfait, devient lui-même plus homme», ils exerceront avec compétence leurs propres responsabilités dans un esprit chrétien de service." (Art. 14).

À ceci s'ajoute l'explication des Constitutions: « Appelés à collaborer à la construction de l'Église comme sacrement du salut pour tous les hommes et devenus par le baptême et par la promesse de vie évangélique « témoins et instruments de sa mission », les Franciscains séculiers annoncent le Christ par la vie et par la parole. Leur apostolat préférentiel est le témoignage personnel dans leur milieu de vie et le service de la construction du Royaume de Dieu dans les réalités terrestres » (CC.GG.17).

Ainsi, notre présence, est le résultat d'un appel qui, ensemble nous rend capables de construire dans ce monde des relations fraternelles, inspirées par l'Évangile. Notre vocation est d'être le levain (cf. CC.GG. 19) et la minorité nous fait marcher au pas des autres, connaître leurs difficultés, leur allure de vie, afin de partager avec eux l'espoir que tout est possible pour croire dans le Bien de cette vie. Notre contribution première et fondamentale la construction d'un monde plus juste et plus fraternel sera l'accomplissement des devoirs propres la préparation et l'exercice de leur profession (cf. CC.GG. 20, 2).

De plus, l'article 15 de la Règle de l'OFS invite les Franciscains séculiers vers ce témoignage et ce dévouement en ces mots: « Par le témoignage de leur propre vie et par de courageuses initiatives, tant individuelles que communautaires, qu'ils se rendent présents pour promouvoir la justice, particulièrement dans le domaine de la vie publique et qu'ils n'hésitent pas à s'engager, pour cela, dans des options concrètes cohérentes avec leur foi. » (Art. 15).

Le Pape Benoît XVI nous rappelle que : "Pour l'Église, la charité n'est pas une activité de bienfaisance qui pourrait être aussi bien laissée aux autres, mais est une partie de sa nature, une expression indispensable



de son être.” (*Deus caritas est*, 25). Toutefois, « sans la vérité, la charité se dégénère en sentimentalité. » (*Caritas in veritate*, 3). La charité est premièrement et tout d'abord une réponse à une nécessité immédiate dans une situation donnée: les affamés doivent être nourris, les nus vêtus, les malades soignés, les prisonniers visités. Cette réponse aux besoins humains rend la charité authentique et vraie, sans toutefois remplacer la justice; aussi la charité ne manque pas de justice, mais nous incite à donner à autrui ce qui est 'sien', ce qui lui est dû en raison de son être ou de son action ». « Mes petits enfants, n'aimons pas en paroles et de langue, mais en acte et dans la vérité (1Jean 3: 18) » (CV 6).

Pour cette raison, “ Les Fraternités s'engageront par des initiatives courageuses, en harmonie avec leur vocation franciscaine et avec les directives de l'Église. Elles prendront des positions claires quand l'homme est atteint dans sa dignité, quelle qu'en soit la forme, oppression ou exclusion. Elles offriront leur service fraternel aux victimes de l'injustice. ” (CC. GG. 22,2).

La croissance humaine est fondée sur des relations avec d'autres personnes et avec l'environnement qui, à part d'être culturel, ou plutôt une expression de créativité humaine, est surtout naturelle. Nous sommes nés dans un contexte duquel nous tirons la vie. La nature est à notre disposition “comme un don du Créateur” (CV 48) et sa présence nous rend responsables d'en prendre soin, en la défendant et en faisant bon usage de ses ressources énergétiques (cf. CV 49). Dans ce but les Franciscains séculiers: « respectent aussi les autres créatures, animées et inanimées, car « elles portent signification du Dieu très-haut »; qu'ils cherchent à passer de la tentation d'en abuser à une conception franciscaine de fraternité qui s'étend à tout l'univers. (Art. 18).



## 2. Sources et références

*Apostolicam Actuositatem* – Chapitre 8. Documents de Vatican II. Cf. [www.vatican.va](http://www.vatican.va)

BENOIT XVI, Enc. Lett. *Caritas in veritate*, Libreria Editrice Vaticana, 2009.

BENOIT XVI, Enc. Lett. *Deus Caritas est*, Libreria Editrice Vaticana, 2005.

BENOIT XVI, *Lumière du monde. Le pape, l'Église et les signes des temps*, trad. Français, Bayard, 2011.

JEAN-PAUL II, Exhortation Apostolique Post-Synodale *Christifideles Laici*, Libreria Editrice Vaticana, 1988.

*Règle et Constitutions Générales de l'Ordre Franciscain Séculier*, Rome, 2001.

## 3. Un exemple de réalité

### Élisabeth Maria Satoko Kitahara – Une aristocrate parmi les chiffonniers (Japon)<sup>1</sup>

Satoko Kitahara est née à Tokyo le 22 août 1929 de Kitaha-ra Kimschi, un professeur universitaire, et de Ei Matzura. Elle a eu une enfance sereine à la maison, a été éduquée dans la religion bouddhiste et initiée aux études. Attirée vers le drame de la guerre mondiale et bouleversée par la tragédie dans son pays, elle a formulé pour elle-même et pour d'autres cette devise de vie: “Conscients que le jour viendra pour rendre des comptes, nous ferons un effort pour agir”. Elle termine ses études, obtenant un son degré en pharmacologie au *Women's Higher Institute of Medicine*; en même temps, attirée par la religion chrétienne, elle prend des classes en doctrine catholique dans l'école de Missionnaires Mercédaires. Elle a été baptisée le 30 octobre 1949, prenant le nom d'Élisabeth, auquel plus tard elle ajoute le nom de Maria à cause de sa dévotion spéciale au mystère de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.

<sup>1</sup> <http://www.satokokitahara.com>



L'accomplissement de son plan de vie maintenant éclairé par la foi devient une réclamation obligatoire chrétienne. En 1950, afin d'aider ceux qui étaient le plus sévèrement affectés par la guerre et vivant dans la grande misère, elle commence à aider dans les mouvements charitables organisés par Fra Zeno de la Mission des Frères Franciscains Conventuels commencée par Saint Maximilien Kolbe. La région de Tokyo connue sous Arinomachi (Ville de Fourmis: c'est-à-dire, les abandonnés et les évacués d'après-guerre, anonymes comme les fourmis) où de familles entières et des individus de tout âge, pauvres et paria, cherchent refuge et s'organisent pour se garder vivants en ramassant et en revendant les ordures des rues de la ville, devient le champ d'apostolat de Élisabeth Maria Satoko. Ici parmi d'autres vertus chrétiennes brille la charité héroïque de la Servante de Dieu envers les démunis auxquels

elle donne l'aide spirituelle et matérielle dans une admirable dévotion. Ainsi, afin de vivre en complète solidarité avec eux, elle quitte sa famille, le confort de son statut économique aisé, et ses perspectives d'une brillante carrière, et elle déménage à Arinomachi où, totalement dévouée à Dieu et son voisin, elle vécut parmi les pauvres jusqu'à sa mort.

Avec un reniement extraordinaire elle dévoue sa vie au développement humain et chrétien des pauvres dans Arinomachi et spécialement celui des enfants, soutenue en tout temps par une foi vivante et une prière ardente, ainsi que d'une fervente dévotion à l'Immaculée Vierge Marie. Elle a construit une chapelle comme lieu de prière et de formation chrétienne, qui est devenue le centre spirituel de Arinomachi où plusieurs personnes se sont converties à la foi catholique et ont reçu le baptême. Après une période d'activité fiévreuse, Élisabeth Maria, frappée par le tuberculose en raison de son dur travail et des épreuves, se sent obliger de réduire son lot de travail et de se retirer éventuellement dans la prière et la réflexion, contente de pouvoir dévouer son temps à la prière intense et de continuer à souffrir pour l'amour du Seigneur et de son prochain. Les activités de Satoko Kitahara dans Arinomachi avaient déjà pris des dimensions de renom national lorsqu'elle, maintenant reconnue à travers le Japon comme « Marie de la ville des Fourmis », meurt à l'âge de 29 ans le 23 janvier 1958. Elle est inhumée au cimetière de Tokyo suite à des funérailles qui virent la participation de dignitaires ecclésiastiques et civils et une immense foule d'admirateurs reconnaissants.

La renommée du témoignage chrétien extraordinaire d'Élisabeth Maria Satoko Kitahara s'est répandue rapidement à travers le Japon et le monde. L'Ordre des Frères Mineurs Conventuels voulait faire la promotion de la cause de sa canonisation avec le consentement de l'Archevêque de Tokyo, et en 1975 une enquête préliminaire sur la renommée et la sainteté de la Servante de Dieu a été faite. En 1981, l'Archevêque Peter Seiichi Schiroyanagi de Tokyo ouvrait le processus de reconnaissance, et sa validité était déclarée par un décret de la Congrégation pour les Causes des Saints le 5 octobre 1984. Présentement, la rédaction du *Positio* sur les vertus héroïques de la Servante de Dieu est en progrès.

#### 4. Questions pour la réflexion et le dialogue en fraternité

1. Dans la première partie du dossier nous lisons que "Justice est la voie première de la charité" – Comment cet engagement vers la justice est-il vécu dans votre fraternité?
2. Que comprenez-vous par justice? Justice légitime? Justice évangélique? Quelle est la différence entre ces justices et comment sont-elles semblables?
3. Le Bienheureux Pape Jean Paul II proposait la poursuite de la justice of environnementale. En avez-vous déjà discuté? Qu'est que c'est? Comment cela ressemble-t-elle à l'Économie verte et comment est-elle différente?

